



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet**

Direction des sécurités  
Service Interministériel de Défense  
et de Protection Civiles  
Affaire suivie par : SIDPC  
Mèl : pref-defense-protection-civile@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 17 septembre 2024

RECU / MS3

25 SEP. 2024

MAIRIE de MONTECOT

Le préfet des Pyrénées-Orientales

à

Mesdames et Messieurs les maires

En communication à :

- Madame la présidente du Conseil départemental
- Monsieur le président de l'association des maires et des adjoints de Pyrénées-Orientales
- Madame et Messieurs les sous-préfets d'arrondissements
- Monsieur le directeur interdépartemental de la police nationale
- Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie départementale
- Monsieur le directeur du service départemental d'incendie et de secours

**Objet :** Adaptation de la posture VIGIPIRATE « été-automne 2024 ».

La séquence des jeux olympiques et paralympiques de Paris (JOP 2024) a pris fin le 08 septembre dernier. Les mesures additionnelles activées spécifiquement pour cette période ont été désactivées le 15 septembre. Néanmoins l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « urgence attentat » pour continuer à faire face à l'élévation globale de la menace terroriste depuis le début de l'année 2024.

Je vous rappelle que cette posture met l'accent sur :

- la sécurité des lieux de rassemblements culturels et festifs et des lieux de cultes ;
- la sécurité des transports collectifs et des bâtiments publics.

Il est demandé à chaque autorité compétente de s'assurer de la parfaite exécution des mesures de vigilance, prévention et protection déjà actives. Tout en maintenant les mesures spécifiques sur les lieux éducatifs, un effort particulier est porté sur les événements et bâtiments culturels et culturels.

Ainsi, les mesures suivantes du plan sont renforcées, en particulier dans les périodes les plus sensibles :

- BATIMENT (BAT-12-03) : renforcer la surveillance aux abords des bâtiments publics, éducatifs, sportifs, culturels et culturels.
- BATIMENT (BAT-21-01) : contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrant dans ces bâtiments.

Face aux menaces cyber toujours présentes, les mesures suivantes sont toujours actives :

- NUMERIQUE (NUM 21-01) : créer des remontées d'alertes de sécurité dans les établissements sensibles et notamment les établissements scolaires.
- NUMERIQUE (NUM 51-01) : vérifier les annuaires de crise et le fonctionnement des moyens de communication sécurisés.

Vous pouvez vous appuyer sur mes services et sur les forces de sécurité intérieure pour vous accompagner et vous conseiller pour l'application de ces mesures. Le guide des bonnes pratiques opérationnelles de sécurisation d'un événement de voie publique est consultable à l'adresse : <https://www.interieur.gouv.fr/Publications/Securite-interieure/Securisation-des-evenements-de-voie-publique>

Enfin, je vous rappelle qu'en matière de prévention de la radicalisation, tout comportement suspect doit être signalé à l'adresse suivante : [pref-radicalisation@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:pref-radicalisation@pyrenees-orientales.gouv.fr)

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter au présent courrier.



Thierry BONNIER



**URGENCE ATTENTAT**

